

広島大学学術情報リポジトリ
Hiroshima University Institutional Repository

Title	Le <<Tartuffe>> de Molière et les querelles religieuses de son temps
Author(s)	Jarry, Jacques
Citation	フランス文学 , 16 : 1 - 15
Issue Date	1986-05-10
DOI	
Self DOI	
URL	https://ir.lib.hiroshima-u.ac.jp/00040953
Right	
Relation	



Le « Tartuffe » de Molière et les querelles religieuses de son temps

JARRY Jacques

Le « Tartuffe » de Molière a suscité l'indignation des catholiques de son temps, ou, plus exactement, du catholicisme officiel, de ce parti dévot, plus ou moins favorable à l'ultramontanisme ainsi qu'à la Maison d'Autriche, et qui devait, par la suite, prendre de plus en plus d'influence à mesure que le monarque vieillissant prêtait de plus en plus l'oreille à son confesseur jésuite. Mais si l'on y réfléchit bien, pourquoi ce tollé, cette haine irrémédiable, qui ira jusqu'à tenter de refuser à sa dépouille mortelle l'accès du cimetière, en dépit des exceptions de plus en plus nombreuses à la règle qui en excluait les comédiens. Mauriac a bien condamné le pharisaïsme de certains militants catholiques. Nul, parmi le clergé de son temps, nul parmi ses coreligionnaires, n'a voulu se sentir visé, nul ne lui en a tenu rigueur. Pourquoi, en condamnant Molière, les dévots et les jésuites de son temps ont-ils, loin de les réfuter, involontairement confirmé le bien-fondé des accusations portées contre eux. Pourquoi considérer le « Tartuffe » comme une offense personnelle? Telle est la première question qui vient à l'esprit. Question double, car cette tartufferie, cette hypocrisie du parti dévot, peut être une hypocrisie de fait née des circonstances et des choix politiques, ou une hypocrisie plus profonde, fondée sur un système théologique et une conception très particulière de la morale et de la foi. La seconde question (qui découle de la première) concerne Molière. L'a-t-il fait exprès, et si oui, dans quelle intention? Parce qu'il n'appréciait pas les gens du parti dévot, ou parce que ses convictions personnelles le faisaient pencher pour leurs adversaires? Enfin, s'il en est ainsi, s'agit-il de convictions réfléchies, irrévocables, qui auraient laissé leur empreinte dans toute son œuvre, ou d'un emballement momentané, réfréné par la suite pour des raisons de diplomatie ou d'opportunité?

Essayons d'abord de bien mesurer l'ampleur des accusations portées contre le parti dévot (accusations latentes, répétons-le bien, qui n'ont pris tout leur effet que parce que les dévots ont bien voulu se reconnaître dans « Tartuffe, » ont affecté de voir dans cette diatribe contre la fausse dévotion une satire de la vraie). En quoi consistait la tartufferie? Comment la définir concrètement?

On pourrait le faire de la façon suivante: un excès de dévotion, frisant l'ostentation, la publicité personnelle à l'usage du vulgum pecus. Mais il ne s'agit pas seulement d'un péché d'orgueil analogue à celui de Paphnuce, trop confiant dans l'effet de ses macérations et de ses vertus. Tartuffe est hypocrite. A la différence de Paphnuce, il ne s'éprouve pas. Il fait seulement semblant. Sa morale n'est que façade, n'est qu'affectation. Elle vise avant tout à faire impression. Enfin, le motif de cet étalage de vertu n'est pas seulement la gloriole, une forfanterie morale mal placée; il est beaucoup plus terre à terre. Il s'agit d'assouvir des appétits inavouables: vivre à peu de frais dans le luxe, voire la luxure, puisque Tartuffe va jusqu'à convoiter la femme de sa victime. En somme la tartufferie est une hypocrisie caractérisée par une discordance entre les principes et les actes, entre les règles de conduite et la réalité des faits.

A l'énoncé de ces remarquables qualités, une première constatation s'impose. Ce sont exactement les reproches que Jansénius fait à ses adversaires pélagiens et baïanistes (chacun sait que derrière ses adversaires supposés, pélagiens, semi-pélagiens et marseillais, ce sont les supporters contemporains d'erreurs analogues qu'il vise, autrement dit les jésuites et tout particulièrement les molinistes). Ne dit-il pas dans l'Augustinus: «Les pélagiens présentent tous le même caractère d'orgueil insensé. Férés de la nouveauté, de la renommée, de gloire, de flatterie, ils affectent la sainteté et montrent partout de la jactance et de l'hypocrisie; ils poursuivent la richesse sous le couvert de la pauvreté; ... ils affectent un faste séculier» 1)

Cette accusation de tartufferie portée contre les jésuites et les molinistes est bien antérieure à la parution même de «Tartuffe.» Mais Molière a pu puiser là tous les éléments du caractère de son personnage. Aucun n'y manque et le parallèle est troublant entre cette définition du moliniste et les défauts que Molière stigmatise chez son héros.

On m'objectera qu'il ne s'agit là que d'accusations sans portée, d'une accumulation d'injures et de calomnies, injures et calomnies de rigueur dans toute controverse théologique digne de ce nom (si, par exemple, il fallait prendre au pied de la lettre les accusations de manichéisme lancées lors des querelles christologiques des Ve et VIe siècles, on y perdrait vite son latin, d'église bien sûr.). En réalité, les reproches vont plus loin. Les molinistes et, plus généralement les Jésuites, représentent pour Jansénius un ordre religieux conçu, non pas dans un but de contemplation, mais en vue de son insertion

dans des conflits matériels, visant à l'expansion, au besoin par la force, de la foi catholique en ce monde. Un ordre dans le monde, pourrait-on dire, avec tout ce que cela comporte, dans le cadre de la grande croisade anti-protestante (et notamment pendant la guerre de Trente Ans) d'intrigues, de subterfuges, de procédés de basse diplomatie où l'efficacité primait la morale. A. M. D. G. (ad majorem Dei gloriam): certes, mais combien d'entorses, je ne dirai pas à la morale chrétienne mais à la morale tout court, cette profession de foi n'a-t-elle pas justifiée? Pour un janséniste, soucieux de rectitude intérieure, ces procédés peu recommandables faisaient scandale. D'où les accusations d'hypocrisie, d'orgueil, d'appétit de puissance et de luxe, en un mot de tartufferie. Pour un janséniste, alors que le vrai chrétien a promis de renoncer au monde, à ses pompes et à ses œuvres, l'ordre des Jésuites reste trop engagé dans ce monde d'ici-bas, trop soucieux d'intérêts basement matériels, mal justifiés par de redondantes affirmations de piété.

De plus (et nous descendons ici d'un degré l'échelle des motivations psychologiques et théologiques) les jansénistes ont justifié leur hostilité au christianisme en action des Jésuites, en se référant, en faisant appel, comme ils en avaient l'habitude, à l'autorité du saint docteur d'Hippone, St Augustin. Celui-ci n'a-t-il pas opposé la Cité de Dieu et la Cité des hommes? N'a-t-il pas condamné le monde et ses royaumes, terrain d'action favori des Jésuites? «Quid sunt regna, nisi magna latrocinia?» ²⁾ Le nord-africain St Augustin, à l'image de ces circoncillions donatistes qui ne pouvaient envisager le christianisme que dans la lutte contre les autorités établies, avec le martyr comme couronnement, ne pouvaient concevoir un vrai chrétien dans le cadre suborneur des guerres et des intrigues de palais, même justifiées par un esprit de croisade. Pour lui, la Cité des hommes ne peut qu'encourager au vice derrière un paravent trompeur de vertu et de piété. Rien, pour un janséniste, ne pouvait mieux convenir à une condamnation des turpitudes morales des Jésuites que l'autorité sans tache du saint évêque d'Hippone et sa condamnation sans restrictions ni nuances de la Cité des hommes et des basses activités de ce monde.

Cependant, nous en sommes restés jusqu'ici sur le plan des faits, des options matérielles. Les jansénistes, et Molière à leur exemple, reprochaient aux Jésuites un choix de procédés, une attitude, un coupable souci des problèmes et des intérêts de ce monde. Le fait que leur condamnation s'appuie sur les œuvres de St Augustin ne fait rien à l'affaire. Ils condamnaient, semble-t-il, un état de fait, non une tendance profonde étayée par des convictions religieuses.

En réalité, le reproche va plus loin encore. L'antagonisme entre jansénistes et molinistes a des racines théologiques bien plus profondes. Ce n'est pas seulement un style de vie que les jansénistes réprouvaient chez leurs adversaires, mais un relâchement moral justifié par ce qui est à la base même de leur système théologique, une conception particulière de la responsabilité humaine.

En effet, les molinistes insistaient tout particulièrement sur la liberté humaine. L'intelligence humaine, pour eux, peut arriver par ses seules forces à la connaissance parfaite de la vérité et de la distinction du bien et du mal; par elle-même et par sa seule vigueur, par un acte raisonné de liberté, elle peut parvenir à la vertu, dans l'accomplissement parfait des actions que l'intelligence a montrées conformes à la loi. C'est par ce choix raisonnable et raisonné que l'homme s'acquiert les mérites qui lui vaudront le salut³⁾ (alors que pour un janséniste, en raison de la malédiction du péché originel qui pèse sur l'humanité, le libre arbitre ne suffit que pour le mal; il a besoin pour faire le bien de la grâce efficace, grâce accordée par Jésus-Christ à l'homme déchu et qui lui permet de surmonter sa propension au mal).⁴⁾ D'un côté une affirmation de la liberté et du pouvoir de l'homme, affirmation non dénuée d'orgueil, d'un certain anthropocentrisme humaniste bien dans la tradition de la Renaissance; de l'autre une reconnaissance du pouvoir et de la bonté infinie du Père, un acte de confiance dans une grâce efficace justifiée par la foi.^{4 bis)}

Mais, me dira-t-on, nous sommes ici bien loin de la tartufferie, bien loin de tout laxisme moral. En quoi l'attitude moliniste, qui est essentiellement une affirmation de confiance en ses propres forces, de confiance en la possibilité de mériter le salut, peut-elle aboutir à un relâchement moral? Tout simplement par le biais de ce qu'il est convenu d'appeler la casuistique, par une définition restrictive de la possibilité même de faire usage de cette liberté tant vantée, pierre d'angle de la théologie moliniste, pour ne pas dire de celle du concile de Trente. L'homme ne peut être condamné que s'il agit dans une liberté

totale. («Dieu serait un tyran s'il rendait l'homme responsable de la violation de préceptes qu'il lui serait impossible d'observer»).⁵⁾ Excusé donc par ce que les casuistes appelaient, non sans une touche d'humour involontaire «l'ignorance invincible,» due à la faiblesse humaine, excusé par l'influence pernicieuse du péché originel, l'homme (pour ne pas dire le fidèle attiré du directeur de conscience jésuite) ne dispose pratiquement jamais d'une possibilité de choix entière. Pour utiliser un vocabulaire plus moderne, il n'est pratiquement jamais au pied du mur. Quand il fait le mal, il a toujours une bonne excuse, et finalement, seules ses quelques rares bonnes actions peuvent être inscrites à un compte moral qui n'a guère de chances de devenir déficitaire. On imagine facilement toutes les possibilités d'excuse, d'hypocrisie, de tartufferie, qu'offre une pareille théorie. Jointe à la propension qu'avaient les Jésuites d'absoudre trop facilement ceux parmi les puissants qui pouvaient être utiles à leur grand projet de croisade anti-protestante, cette conception très particulière de la responsabilité a dû multiplier les absolutions sans pénitence d'une manière qu'on imagine volontiers scandaleuse.

Or justement, moins de vingt ans avant la première représentation de «Tartuffe,» ce problème de l'absolution et de la communion (les deux choses sont liées, la communion devant être précédée théoriquement d'une absolution) avait suscité une controverse non encore apaisée et dont Molière devait certainement se souvenir. En effet, dans un ouvrage paru en 1643 le janséniste Arnauld avait écrit: «Il faut être possédé d'un étrange aveuglement pour n'être pas touché par sa propre expérience, et n'être pas pour le moins en quelque crainte que toutes nos confessions et toutes nos communions ne soient autant de sacrilèges, lorsque nous voyons sensiblement qu'elles n'ont produit aucun amendement dans notre vie.»⁶⁾ Arnauld reproche aux Jésuites d'accorder trop facilement l'absolution, de la galvauder sans qu'elle soit accompagnée d'un repentir véritable, permettant ainsi des communions trop fréquentes, ouvrant ainsi la porte à toutes les hypocrisies. Chose curieuse, à la même époque, un pasteur protestant, Théophile Brachet de la Milletière dans un ouvrage intitulé «Le pacifique véritable» reprend dans l'ensemble les thèses d'Arnauld sur la contrition, la pénitence publique pour les péchés graves, *in secreto*, sur la nécessité de la satisfaction avant l'absolution sacramentelle.⁷⁾ Autrement dit on assiste à une levée de boucliers, à une étrange alliance janséniste et protestante contre le laxisme de l'église officielle, laxisme favorisant et autorisant la

tartufferie, rendant par trop facile la rédemption des péchés, permettant de pécher dans la certitude d'être pardonné, sans craindre la colère divine.

En effet, le laxisme et l'hypocrisie catholiques n'ont pas fait l'objet des attaques des seuls jansénistes. Ce n'est pas un effet du hasard si lors de la controverse de la fréquente communion, les protestants se rangent aux côtés des jansénistes. La propagande protestante n'a-t-elle pas toujours reproché aux catholiques une indulgence exagérée? Le problème de la vente des indulgences avait déjà provoqué la rupture entre Luther et l'église romaine.⁸⁾ Les protestants ne pouvaient admettre que la hiérarchie catholique substitue son autorité à celle de Dieu, accorde aux fidèles un pardon que seul le Seigneur a le privilège d'octroyer. En général l'écran que constitue le clergé, jaloux de son rôle d'intermédiaire, voire d'intercesseur entre le peuple chrétien et le Seigneur, semblait aux protestants le comble de l'outrage. Ils reprochaient aux catholiques de substituer un pouvoir humain défaillant à l'omnipotence divine. Et l'octroi par le prêtre de l'absolution inconditionnelle leur semblait une porte ouverte à tous les vices, le fidèle étant assuré de l'impunité. Il s'agit là, bien sûr, d'un reproche immérité, l'église subordonnant l'absolution au repentir et à la pénitence. Néanmoins, encore aujourd'hui, on rencontre fréquemment ce reproche dans la bouche même d'intellectuels protestants.

Plus généralement, l'absolution est pour les protestants un cas typique de l'habitude qu'a l'église de faire passer la forme avant le fond, la lettre avant l'esprit, l'apparence avant la réalité, ce qui nous ramène indirectement à la tartufferie, qui est essentiellement un souci de paraître vertueux, mais seulement de le paraître. Rappelons pour mémoire dans «L'île des pingouins» la célèbre anecdote du cabaretier de la porte Capène, qui vendant pour du vin une décoction d'écorces, avait supprimé pour toute une génération de fidèles les effets bienfaisants de la communion.⁹⁾ L'incident de la bouteille de blanc de blanc consacrée par le défroqué dans un vieux film rendu célèbre par l'admirable prestation de Pierre Fresnay, est également caractéristique.¹⁰⁾ De toute façon cette accusation de faire passer la forme avant le fond, l'apparence avant la réalité spirituelle, est le dénominateur commun des attaques lancées contre l'église catholique.

Il est maintenant aisé de comprendre pourquoi l'église officielle a réagi de façon si saumâtre à la présentation d'une pièce de théâtre entièrement con-

sacrée aux défauts que ne cessaient de lui reprocher ses adversaires. Autrement dit, Molière a gratté l'église là où le bât la blessait. De surcroît, la parution de la pièce a coïncidé avec une période où la controverse janséniste sévissait de manière particulièrement intense. Le fait que Molière ait démarqué un ou deux passages de Pascal,¹¹⁾ connu depuis «Les Provinciales» pour son hostilité envers les Jésuites et sa sympathie pour les Messieurs de Port-Royal, n'a certainement pas contribué à arranger les choses. De plus l'atmosphère, en ce milieu d'un XVII^e siècle qui devait un peu plus tard connaître à la fois la condamnation des jansénistes et la Révocation de l'Edit de Nantes, n'était pas précisément à la tolérance. Le tollé qui a accompagné la présentation de «Tartuffe» était donc pratiquement inévitable.

Il est cependant évident que Molière a écrit le «Tartuffe» en voulant faire œuvre littéraire et non œuvre de pamphlétaire. Il y dénonce un vice de l'humanité tout entière, vice dont l'église catholique est loin de posséder l'exclusivité. Il est donc loisible de goûter, d'apprécier le «Tartuffe» en ignorant tout du contexte religieux, de la controverse janséniste et des querelles qu'elle a provoquées. Mais il est non moins évident que Molière n'ignorait rien des problèmes de son époque, qu'il n'a pas agi par pure et simple étourderie et qu'il était parfaitement conscient du risque qu'il courait en choisissant un sujet aussi brûlant.

Une fois de plus, les circonstances historiques fournissent une explication très plausible du fait qu'il a cru pouvoir courir ce risque, ainsi que du fait qu'il fut appuyé en sous-main par Louis XIV lors de la controverse que ne manqua pas de soulever le «Tartuffe.» La première représentation du «Tartuffe» (en trois actes) a eu lieu en 1664, et la seconde (en cinq actes) en 1669. Or la guerre de Dévolution contre l'Espagne fut déclenchée justement en 1664. Louis XIV, encore très jeune à cette époque, reprenait à son compte la vieille politique de Richelieu et de Mazarin, politique de destruction de la puissance des Habsbourgs d'Espagne et d'Autriche, en s'appuyant au besoin sur les états protestants d'Europe du Nord. Louis XIV, qui voyait de surcroît d'un mauvais œil les prétentions de la papauté à contrôler plus étroitement l'église de France (querelle gallicane), ne pouvait être qu'hostile à l'esprit de la Contre-Réforme, dont les Habsbourgs pendant la guerre de Trente Ans avaient été le fer de lance et dont les protagonistes étaient un ordre des Jésuites en majo-

rité espagnol (comme son fondateur). Il n'a sans doute pas été fâché de voir attaquer de front la théologie moliniste.

Molière pouvait donc agir sans trop de risques, sûr qu'il était d'être protégé sur ses arrières. Néanmoins s'attirer l'ire du clergé n'était pas une mince affaire. Il est donc peu probable que Molière fut uniquement motivé par l'intérêt psychologique qu'il pouvait éprouver pour le phénomène de la tartufferie. Il est fort probable, au contraire, qu'un certain penchant, une certaine sympathie pour les jansénistes (dont il lisait les écrits puisqu'il a démarqué certains passages de Pascal) l'ont poussé à attaquer indirectement leurs adversaires. Mais dans ce cas, on devrait retrouver dans son œuvre et surtout dans des œuvres sensiblement contemporaines de «Tartuffe,» un écho de ce penchant secret pour les idées jansénistes.

Peut-être est-ce le cas de «Don Juan.» On s'est quelquefois demandé si la façon dont il a conçu son personnage ne trahit pas à la fois une certaine hostilité pour les grands seigneurs libertins de son époque, bourreaux des cœurs et notamment des cœurs d'actrices, et une certaine nostalgie, un certain désir de se mettre en rêve à leur place. Dans ce cas le châtiment de Don Juan n'aurait été qu'une concession in extremis à la morale chrétienne, un désaveu intéressé de tout le début de l'œuvre, en somme une reculade, une tartufferie de Molière. Mais en est-il bien ainsi? L'ensemble de «Don Juan» n'est-il pas, au contraire, une profession de foi janséniste, une affirmation de rigorisme, bien dans la sévère ligne de conduite des Messieurs de Port-Royal. Il ne s'agit là, bien sûr, que d'une hypothèse, qu'il ne sera jamais possible de démontrer. En effet tout le reste de son œuvre s'élève contre le rigorisme des mœurs, contre les excès de l'intransigeance, y compris le «Misanthrope,» qui est, à peu de choses près, le contemporain de «Tartuffe.» 12)

S'il en est ainsi, peut-être l'attaque à laquelle se livre Molière dans le «Tartuffe» contre l'église officielle, est-elle inspirée, non pas par un penchant pour le jansénisme, mais par une profonde hostilité pour leurs adversaires, pour cette église officielle qui, tout le long de son existence, n'a fait que le persécuter. En réalité, Molière, uniquement soucieux de son art et de son message, s'est tenu dans la mesure du possible à l'écart de controverses qui l'intéressaient peu, bien qu'il n'en ait pas été ignorant. Cependant, inspiré par la rancoeur, il n'a pas négligé l'occasion qui s'offrait de pourfendre ses persécuteurs en condensant dans un chef-d'œuvre éternel d'analyse psychologique

tous les reproches qu'adressaient ses adversaires à l'église officielle en ce milieu du XVIIIe siècle.

Mais cette vision d'un Molière tantôt s'inspirant du jansénisme pour pourfendre les Jésuites, tantôt condamnant le rigorisme de ces mêmes jansénistes, ne constitue-t-elle pas une vision superficielle du problème? Vision superficielle en ce sens qu'elle est fondée sur une confusion volontairement entretenue par l'église officielle à l'époque entre les exagérations du puritanisme protestant et l'esprit de rectitude et de dignité dont témoignent les Messieurs de Port-Royal. Certes il fallait mériter l'octroi de la grâce efficace¹³⁾ (seule capable de contrebalancer les effets nocifs du péché originel) par un effort constant sur soi-même, visant à une conscience lucide de son être et à une maîtrise de ses passions, sans aucun rapport avec les élans passionnés et mystiques de la foi puritaine en Angleterre. Plus exactement les principes mêmes de la morale janséniste, retenue, dignité, lucidité, contrôle de soi-même, correspondent assez bien aux principes de la littérature classique tels que les ont définis Malherbe et Boileau: prudence, lucidité, primat de la mesure, dans un effort pour tenir en bride à la fois ses passions et les emportements de son imagination. Il est également remarquable qu'au XVIIIe siècle, la France se distingue du reste du monde catholique de son époque à un triple point de vue: politique, puisqu'elle prend parti pour les états protestants contre la Maison d'Autriche, religieux puisqu'elle est la seule à voir se développer un jansénisme digne de ce nom, et artistique puisqu'elle développe une littérature qui prend le contre-pied de cet art baroque que l'on dissocie si difficilement de la Contre-Réforme et du jésuitisme. Ces trois singularités ne seraient-elles pas trois modes d'expression d'une même tendance profonde et les écrivains classiques n'auraient-ils penché plus ou moins consciemment pour le jansénisme dans la mesure même où ils y retrouvaient les règles de conduite et de comportement qu'ils observaient par un choix raisonné dans leur travail d'écrivains? Est-il bien nécessaire que Molière ait eu des attaches jansénistes pour qu'il en adopte l'attitude et les réprobations et lorsqu'il raille le rigorisme, est-ce bien au rigorisme des jansénistes qu'il en a, à ce rigorisme qui n'est à tout prendre qu'une des multiples calomnies et déformations de la vérité que répandaient les Jésuites sur leur compte?

C'est en cette série de questions que réside la conclusion modeste (ou si l'on veut l'absence de conclusion) qui ressort de cette étude. Un fait reste absolument évident: le personnage de Tartuffe correspond trait pour trait aux

reproches qu'adressaient les jansénistes à leurs adversaires molinistes et jésuites: orgueil, hypocrisie, appétit de jouissance et de lucre, dissimulés sous une piété de façade. Ces reproches étaient fondés sur une vision très lucide du genre d'activités auquel se livrait l'ordre des Jésuites en cette première moitié du XVIIe siècle. Cet engagement dans le monde, dans des conflits basement matériels, même lorsqu'il s'agissait de la plus grande gloire de Dieu, ne pouvait convenir à des rigoristes qui, sur le modèle de St Augustin, opposaient avec intransigeance la Cité corrompue des hommes à l'ineffable Cité de Dieu. De plus c'est à une conception très laxiste de l'usage de la liberté humaine, restreignant presque à l'infini la responsabilité du pécheur, qu'en avaient les jansénistes lorsqu'ils dénonçaient les excès de la casuistique jésuite. Une querelle presque contemporaine du «Tartuffe,» celle de la fréquente communion, se fait l'écho de ces reproches. Les protestants unissaient d'ailleurs leurs récriminations à celles des jansénistes. N'ont-ils pas toujours reproché à la Babylone catholique son laxisme et son hypocrisie?

Dans ces conditions, porter sur la scène du théâtre la matière même des controverses théologiques de l'époque, concrétiser dans un chef-d'œuvre les reproches adressés par tous ses adversaires à l'église officielle ne pouvait susciter chez celle-ci qu'une réaction très négative.¹⁴⁾ Néanmoins il ne semble pas que Molière ait agi sous l'impulsion de convictions jansénistes bien arrêtées, mais qu'il ait été inspiré par des circonstances politiques favorables pour régler un vieux compte avec ses adversaires de toujours. Cependant un parallélisme troublant entre les règles du comportement janséniste et l'idéal classique laisserait supposer qu'un écrivain classique ne pouvait que pencher plus ou moins consciemment pour le jansénisme. En dehors même du «Tartuffe» bien des exemples témoignent de cette sympathie secrète et, semble-t-il, inévitable.

Notes

- 1) «Augustinus,» chap. XIX, XX, XXI, XXII; cf. D.T.C. «Jansénisme, l'Augustinus,» col. 338. Dans ce même passage le D. T. C. affirme que, derrière des hérésies diverses, Jansénius vise les molinistes: «1. VIII. Dans le dernier livre, Jansénius s'attache à montrer en quoi précisément le semi-pélagianisme diffère du pélagianisme proprement dit, et en quoi il se

rapproche du catholicisme; en maints endroits il identifie la doctrine des Marseillais avec celle de Molina auquel il fait des allusions visibles. On a l'impression très nette que, derrière les semi-pélagiens, Jansénius veut atteindre les molinistes, ou, suivant son expression, les théologiens nouveaux.»

- 2) St Augustin «Ad Marcellinum de civitate Dei contra paganos» cap. IV, P. L. col. 115: «Remota itaque justitia, quid sunt regna nisi magna latrocinia? Quia et ipsa latrocinia quid sunt, nisi parva regna? Manus et ipsa hominum est, imperio principis regitur, pacto societatis astringitur, placiti lege praeda dividitur. Hoc malum, si in tantum perditorum hominum accessibus crescit, ut et loca teneat, sedes constituat, civitates occupet, populos subjugat, evidentius regni nomen assumit, quod ei jam in manifesto confert non adempta cupiditas, sed addita impunitas. Eleganter enim et veraciter Alexandro illi Magno quidam comprehensus pirata respondit. Nam cum idem rex hominum interrogasset quid ei videretur, ut mare haberet infestum: ille libera contumacia: Quod tibi, inquit, ut orbem terrarum, sed quia id ego exiguo navigio facio, latro vocor, quia tu magna classe, imperator.»
- 3) La doctrine du Concile de Trente était la suivante: Can. 21, p. 427: «Si quis hominem justificatum et vivum Christi Jesu membrum effectum dixerit non mereri bonis operibus vitam aeternam, aut bona opera justorum ita esse dona Dei ut per ejus gratiam non sint etiam bona merita, A. S.» c. XVI: «Hac igitur ratione justificatis hominibus, sive acceptam gratiam perpetuo conservaverint, sive amissam recuperaverint proponenda sunt Apostoli verba: Abundate in omni opere bono scientes quod labor vester non est inanis in Domino (I Cor. XV 58) Non enim injustus est Deus ut obliviscatur operis vestri et dilectionis quam ostendistis in nomine ipsius (Hebr. VI, 10) et: Nolite amittere confidentiam vestram, quae magnam habet remunerationem (Hebr. X, 35) ... Atque ideo bene operantibus usque in finem (Matth. X, 22) et in Deo sperantibus proponenda est vita aeterna et tanquam gratia filiis Dei per Christum Jesum misericorditer promissa et tam quam merces ex ipsius Dei promissione bonis ipsorum operibus et meritis fideliter reddenda.» (Denzinger-Bannwart, n. 809; Cavallera, n. 889)

Retenons aussi la formule suivante qui fait intervenir le A. M. D. G. des

Jésuites: «Constat eos orthodoxae religionis doctrinae adversari ... qui statuunt in omnibus operibus justos peccare, si, in illis suam ipsorum socordiam excitando et sese ad currendum in stadio cohortando, cum hoc ut in primis glorificeretur Deus, mercedem quoque intuentur aeternam» (Denzinger-Bannwart, n. 804; Cavallera, n. 884).

En ce qui concerne Molina (D. T. C. col. 2101-2109; analyse des chapitres de la «Concordia» concernant la liberté), hors de l'état d'innocence, avec le seul concours général de Dieu, l'homme peut vouloir et faire des actes moraux accommodés à sa fin naturelle, qui soient vraiment bons et vertueux par rapport à cette fin, puisqu'il est bâti pour cela, avec son intelligence et sa liberté (Q. XIV, a. 13, disp. V, p. 24).

Col. 2105: en vertu de cette convention (Facienti quod in se est, Deus non denegat gratiam) notre salut est toujours entre nos mains: et de même que le concours général de Dieu est à notre disposition pour la production des actes naturels, de même un secours suffisant de grâce est à la disposition de nos forces naturelles pour la réalisation d'actes salutaires.

4) D. T. C. art. «Jansénisme,» t. VIII-I.

Col. 382: Mais après le péché originel, la volonté de l'homme est devenue malade; le péché a introduit en elle une telle faiblesse qu'il lui faut des secours plus puissants pour la guérir et pour la faire agir: il lui faut la grâce du libérateur pour la délivrer de l'esclavage du péché, il lui faut la grâce médicinale.

Col. 401: cette nécessité et cette toute-puissance actuelle de la délectation victorieuse viennent de l'infirmité de notre volonté (combien nous sommes loin ici du molinisme et même du concile de Trente). C'est une erreur de croire que, lorsqu'une tentation nous assaille, notre volonté peut, à son gré, se porter où elle veut, tant que la raison demeure entière car elle ne peut modérer les passions et s'en rendre maîtresse. La délectation céleste est absolument nécessaire pour vaincre la délectation terrestre, déposée dans l'âme par le péché originel.

4 bis) D. T. C. Jansénius col. 391: Dieu n'accorde de grâce suffisante ni aux infidèles, ni aux juifs, ni même à certains justes qu'il abandonne quelquefois.

5) DTC «Jansénisme» col. 450. Cette proposition est l'une des 16 propositions soutenues par les Jésuites de Louvain dans le second chapitre des

six thèses soutenues dans leur collège le 22 Mars 1641. Les propositions 10, 11 et 13 sont également très instructives:

10) Pour qu'une action soit libre, il faut que la volonté puisse la faire ou ne pas la faire, alors que toutes les conditions requises pour agir sont présentes.

11) Il n'y a pas de commandement impossible.

13) L'ignorance invincible peut dans certains cas excuser entièrement.

Il est facile de voir le parti que peut tirer de ces propositions un directeur de conscience. Les autres propositions témoignent du même esprit de laxisme:

14) Sans la grâce, l'homme peut faire quelques actions bonnes moralement; la charité n'est pas absolument requise pour qu'une action soit méritoire, car l'espérance et même parfois la crainte peuvent suffire.

17) L'amour de Dieu, considéré en tant que bon pour nous, moins parfait que la charité est cependant licite et peut, comme la crainte de l'enfer, constituer un motif légitime de contrition imparfaite ou attrition.

18) L'attrition suffit, avec la réception du sacrement de pénitence, pour la rémission des péchés.

6) DTC, «Jansénisme» col. 459.

7) Ibid, col. 463. Le ministre protestant déclarait dans cet ouvrage que les opinions du docteur Arnauld doivent produire l'union des deux églises car les protestants peuvent dans l'ensemble accepter les thèses d'Arnauld sur la contrition, et la pénitence publique pour les péchés graves. Arnauld, en réponse, écrivit le 18 Juin 1644 une «Lettre aux archevêques et évêques approbateurs de son livre de la fréquente communion.» Cet écrit se trouve à part sous le titre «Défense de la vérité catholique contre les erreurs et les hérésies» et dans les «Œuvres d'Arnauld» t. XXVIII, p. 529-567. La doctrine janséniste, dit-il, est éloignée et du rigorisme protestant qui nie le pouvoir de l'église et enseigne la nécessité de la pénitence publique pour tous les péchés mortels et du laxisme des casuistes qui, par leurs coupables indulgences, nuisent au bien des fidèles.

8) Avant de brûler solennellement la bulle du pape à Wittenberg Luther avait dénoncé le trafic des indulgences et notamment les agissements du moine Tetzl. Cet épisode a été repris par Sartre dans sa pièce de théâtre

«Le diable et le Bon Dieu.»

- 9) Anatole France «L'île des pingouins.»
- 10) «Le défroqué»
- 11) Ces renseignements sont dus à la courtoisie de mon collègue, Mr. Miki Shimahiko.
- 12) DTC «Jansénisme» col. 479: pour Jansénius, le juste est à certains moments dans l'impossibilité de remplir les commandements parce qu'il n'a pas actuellement la grâce nécessaire pour vaincre la concupiscence: «Vires ad faciendum quod praecipitur, homo etiam fidelis et justus non semper habet integras, sed ex ipsa tentatione divisas ... Illam implendi talia praecepta difficultatem inde proficisci quod ... vires voluntatis infirmae sunt propter concupiscentiam a volendo bono retrahentem.»

Mais le juste qui est dans l'impuissance actuelle d'observer le précepte, n'est-il pas excusable de le violer? Jansénius distingue ici deux sortes d'impuissance: l'une provient de l'absence de quelque chose qu'on ne peut se procurer, quelque effort que l'on fasse, comme, par exemple, l'impuissance de faire l'aumône, lorsqu'on n'a rien. Dieu n'ordonne jamais de commandements à l'égard desquels nous serions dans une telle impuissance. Mais il y a une autre impuissance qui vient du défaut de notre volonté elle-même, de la volition, qui, si elle existait comme elle le devrait, observerait aisément le commandement. Cette impuissance non seulement n'excuse pas mais elle rend plus criminel. Cette impuissance vient du défaut de volonté et c'est pour cela que le juste est coupable de ne pas observer les commandements. Le fidèle doit donc avoir une volonté forte; il doit éviter le vouloir imparfait tel que le définit Jansénius (L. II, c. XXVII): quemadmodum inundatio divinae gratiae totam hominis voluntatem secum instar impetuosi cujusdam torrentis rapit, sic ut omnia humani cordis retinacula, quibus terrenis rebus irretitur, velut violentia quadam tempestate dirumpat; ita lenis ille velut aurae tenuis afflatus, complacentiam quamdam voluntatis tenuissimam ... suaviter impetrat." Arnauld dit la même chose dans ses «Considérations sur l'entreprise faite par Nic. Cornet» p. 23: Quelques justes sont quelquefois dans l'impuissance de faire quelque commandement, lequel ils ont fait eux-mêmes et feront peut-être après ... Cette impuissance vient de ce qu'ils ne veulent que faiblement et que Dieu ne les fortifie point de sa grâce. «Une volonté

forte est donc indispensable pour obtenir de Dieu un nouvel influx de grâce.»

Jansénius considère également que, même sous l'influence de la cupidité, l'homme conserve le pouvoir d'éviter le péché et de faire le bien, parce que sa volonté conserve le pouvoir de recevoir la grâce qui vaincra la cupidité et portera la volonté au bien. C'est ainsi qu'il écrit dans le «De statu naturae lapsae» L. III cap. XIII: «Talis enim potestas peccata vitandi cum praesenti peccandi necessitate facile consistere potest, sicut in claudo potest consistere potestas recte ambulandi, quia medici arte sanari potest, cum necessitate claudicandi quamdiu medicina caret» cf. L. IV, c. XXIII.

- 13) En réalité, comme nous l'avons vu plus haut à la fin de la note 7, Jansénius s'élève lui aussi contre les excès du rigorisme protestant.
- 14) Pour donner une idée des réactions de l'église officielle citons un passage de l'ordonnance d'interdiction de l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, en 1667: «une comédie très dangereuse et qui est d'autant plus capable de nuire à la religion que, sous prétexte de condamner l'hypocrisie ou la fausse dévotion, elle donne lieu d'en accuser indifféremment tous ceux qui font profession de la plus solide piété, et les expose par ce moyen aux railleries et aux calomnies continuelles des libertins;»

Cf. également un passage du sermon de Louis Bourdaloue sur l'hypocrisie (cité par Hermann Paine Salomon «Tartuffe devant l'opinion française,» P. U. F., 1962, p. 93):

«... comme la fausse dévotion tient en beaucoup de choses de la vraie; comme la fausse et la vraie ont je ne sais combien d'actions qui leur sont communes; comme les dehors de l'une et de l'autre sont presque tout semblables, il est non seulement aisé, mais d'une suite presque nécessaire, que la même raillerie qui attaque l'un intéresse l'autre, et que les traits dont on peint celle-ci défigurent celle-là, à moins qu'on y apporte toutes les précautions d'une charité prudente, exacte et bien intentionnée; ce que le libertinage n'est pas en disposition de faire.»